

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 01 juillet 2026

Délibération n°94

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 22 juin 2026

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☐	☐	
	BILLOT Olivier	CD25	☐	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☒	☐	
	CHOUX Monique	CD25	☐	☐	
	DALLAVALLE Claude	CD25	☒	☐	
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☐	☒	GUYEN
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGEOZ Florence	CD25	☐	☐	
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☒	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☐	☐	
Communautés d'agglomération, urbaines	BARTHELET Catherine	CUGBM	☐	☒	MULOT-CESARI
	BOUVET Nathalie	CUGBM	☒	☐	
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☒	☐	
	MULOT-CESARI Laurence	CUGBM	☒	☐	
	SEVIN Anne	Le Creusot - Montceau les Mines	☒	☐	
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	LAMY Éric	PMA	☒	☐	
	VURPILLOT Lise	PMA	☒	☐	
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐	
Communautés de communes	ALPY Philippe	CC Frasné Drugeon	☒	☐	
	MARTHEY Arnaud	CC Doubs Baumoises	☒	☐	
	PERNIN Daniel	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☒	☐	
	TEULADE Gilles	CC Bazois Loire Morvan	☒	☐	
	FARENC Jean-François	CC du Clunisois	☒	☐	
	PERALDI Christian	CC Val de Morteau	☒	☐	
Commune			☐	☐	

La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.

OBJET : COMPLEMENT DE RETROCESSION TOTALE – ACQUISITION POURCHET – OP316 –COMMUNE DE GILLEY

Rétrocession totale de l'acquisition POURCHET dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°316 intitulée « Projet d'habitat secteur sur le Crêt », portage pour le compte de la Commune de Gilley (25)

Par délibération n°75 du 4 décembre 2024, le Conseil d'administration de l'EPF a autorisé la rétrocession totale de l'acquisition POURCHET dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°316 au profit de la société KALIA HABITAT, pour un prix de 200 000 € HT. En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 12-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Par délibération en date du 28 mai 2026, la commune de Gilley a sollicité la modification de cette rétrocession, afin qu'elle soit réalisée au bénéfice de la société KALIA FINANCES ou de toute société venant à s'y substituer.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré**

AUTORISE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À

- **signer l'acte de rétrocession en application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur de l'EPF, au bénéfice de la société KALIA FINANCES au prix de 20 000€HT ou de toute société venant à s'y substituer,**
- **émettre le titre à l'encontre de la commune de GILLEY du montant du reste à charge.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

